

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 27 JUIN 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt juin, convocation a été adressée à chaque délégué titulaire et suppléant individuellement pour la tenue du comité syndical prévu le 27 juin deux mil dix-huit.

Nombre de délégués en exercice : 15
Présents : 9
Votants : 10

Présents : M. Gilles SAGET-LETHIAS, Vice-Président, Mme Karine MICHOT et Madame Séverine BESCHON, délégués titulaires de la commune de Feings ;
Mme Elisabeth FERMAUT, Présidente ;
Mme Béatrice HUC, déléguée suppléante de la commune de Fougères sur Bièvre ;
M. Thomas BAGRIN, Mme Yolande CHERY, Madame Christiane PERON et M. André SIMON, délégués titulaires de la commune d'Ouchamps ;

Excusés : M. Pascal JAULIN et Mme Nicole LOUVEAU, délégués titulaires de la commune de Feings ;
M. Christian LABY et M. Eric MARTELIERE, délégués titulaires de la commune de Fougères sur Bièvre ;

Absents : Mme Yannick CONGRAS et Mme Alexandra TINGAULT, déléguées suppléantes de la commune de Feings ;
M. Nicolas OURY et Mme Marie-Claude CORBIN, délégués titulaires de la commune de Fougères sur Bièvre ;
M. Patrick LEPAIN, délégué suppléant de la commune de Fougères sur Bièvre ;
Madame Isabelle BAUSIER, Vice-Présidente démissionnaire, déléguée titulaire de la commune d'Ouchamps ;
Mme Corinne MARCHAND et M. Thomas MENAGE, délégués suppléants de la commune d'Ouchamps.

Pouvoirs : Mme Nicole LOUVEAU, déléguée titulaire de la commune de Feings a donné pouvoirs à Mme Séverine BESCHON.

Ordre du jour :

- Election,
- Ligne de trésorerie,
- Personnel,
- Décision modificative,
- Affaires diverses.

DE FEINGS/FOUGERES SUR BIEVRE/OUCHAMPS

Département du Loir-et-Cher
Commune d'Ouchamps

Madame Elisabeth FERMAUT, Présidente déclare la séance ouverte et désigne un secrétaire de séance :

Mme Karine MICHOT

Madame la Présidente demande aux membres du comité syndical d'ajouter à l'ordre du jour une délibération pour l'envoi des convocations par mail.

Votes Pour : 10 Contre : 0 abstention : 0

AUTORISATION D'ENVOI DES CONVOCATIONS AU COMITE SYNDICAL PAR MAIL **DELIBERATION N° 18/2018**

L'article 2120-10 du C.G.C.T. prévoit, pour les Comités Syndicaux, que la convocation est adressée par écrit, sous quelque forme que ce soit, au domicile des délégués syndicaux, sauf s'ils font le choix d'une autre adresse.

Cette disposition permet la transmission des convocations non seulement sur support papier mais aussi sous forme dématérialisée, afin de bénéficier des avancées technologiques.

La capacité d'utiliser internet n'étant pas généralisée, il paraît essentiel de permettre à tous les élus du syndicat d'être convoqués dans les formes qui leur sont accessibles.

Madame la Présidente propose de dématérialiser, quand cela est possible, les convocations aux comités syndicaux.

La forme de l'envoi sera fixée au vu du formulaire adressé, complété et signé par chaque délégué syndical.

Cette disposition permet de bénéficier des avancées technologiques et de réduire la quantité de photocopies.

Cette nouvelle procédure sera mise en place à compter de septembre 2018.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, l'envoi des convocations du Comité syndical de la façon suivante :

- *Les délégués qui optent pour un envoi des convocations sous forme dématérialisée reçoivent la convocation à l'adresse mail dûment mentionnée par écrit daté et signé par eux ;*
- *Les délégués qui choisissent l'envoi des convocations par voie postale reçoivent la convocation à leur domicile sauf s'ils font le choix d'une autre adresse.*

Votes Pour : 10 Contre : 0 abstention : 0

ELECTION D'UN(E) VICE-PRESIDENT(E) : **DELIBERATION N° 19/2018**

Madame la Présidente informe les membres du comité syndical que Mme BAUSIER Isabelle a démissionné de ses fonctions de Vice-Présidente du SIVOS pour des raisons personnelles et professionnelles ; en conséquence, il y a lieu de procéder à l'élection d'un(e) Vice-Président(e) et nomme

- un secrétaire de séance : Madame Karine MICHOT
- Deux assesseurs : Mesdames Yolande CHERY et Christiane PERON

Madame la Présidente explique les modalités de vote et demande qui est candidat aux fonctions de Vice-Président(e) du SIVOS.

Madame Yolande CHERY, déléguée titulaire de la commune d'Ouchamps se présente comme candidate.

Madame la Présidente procède à l'élection en faisant un appel nominatif de chaque personne qui à l'appel de son nom remet son bulletin fermé pour le vote.

Le dépouillement est effectué par les deux assesseurs.

1^{er} tour de scrutin : 10 votes pour Madame Yolande CHERY, 0 vote contre et 0 vote blanc

Suite au dépouillement Madame la Présidente proclame Vice-Présidente du SIVOS Madame Yolande CHERY.

OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Madame la Présidente informe les membres du Comité Syndical que la ligne de trésorerie actuelle d'un montant de 30.000,00 € arrive à échéance le 30/06/2018 et qu'il n'y aura pas lieu d'avoir recours à une nouvelle ligne de trésorerie pour pallier le décalage entre les mandats et les titres si les communes mandatent les participations au début de chaque mois.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL EN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE POUR UNE DUREE HEBDOMADAIRE DE 2,36/35EME **DELIBERATION N° 20/2018**

Madame la Présidente expose :

Le même poste créé le 07/12/2016 est devenu caduque le 24/05/2018.

Pour faire face aux besoins de remplacement du personnel pour des absences non prévues dans les contrats de remplacement, tels que formation, visite médicale et autres, il y a lieu de créer un poste d'adjoint technique Territorial, catégorie C, échelle 3, 1^{er} échelon en accroissement temporaire d'activité pour une durée hebdomadaire de 2,36/35^{ème}, la fonction étant agent polyvalent des écoles.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical autorisent la création d'un poste d'adjoint technique Territorial, catégorie C, échelle 3, 1^{er} échelon en accroissement temporaire d'activité pour une durée hebdomadaire de 2,36/35^{ème}, la fonction étant agent polyvalent des écoles.

Votes Pour : 10 Contre : 0 abstention : 0

DECISION MODIFICATIVE **DELIBERATION N° 21/2018**

Après avoir exposé au comité syndical que des ouvertures de crédits sont nécessaires au Budget 2018 pour permettre de mandater sur le compte de la coopérative scolaire de l'école de Feings la subvention de 1 .000,00 € qui a été votée au budget sur le compte du transport scolaire pour le voyage au Blanc. Le Budget 2018 sera modifié ainsi :

Section de fonctionnement

Diminution de crédit

Chapitre 011	Somme
Article 6247	1.000,00 €
(Transports collectifs)	

Section de fonctionnement

Augmentation de crédit

Chapitre 65	Somme
Article 657403	1.000,00 €
(Coopé Scol Feings)	

Votes Pour : 10 Contre : 0 abstention : 0

AFFAIRES DIVERSES

- Pot de rentrée le 31/08/2018 à 12h00 à l'école de Fougères sur Bièvre
- Il n'existe pas de passage piéton au croisement « les battes » et rue Victor Drugeon. Ce lieu est de la compétence du Conseil Départemental.
- Madame le Maire de Feings invite les agents du SIVOS à la réunion prévue le 02/07/2018 à Contres. Les invitations ont été distribuées la veille.
- Plusieurs parents de la commune d'Ouchamps contestent les modifications apportées au circuit de transport scolaire.

La séance est close à 19h40.